

NUMERO : 2025-150
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire, l'autorisant notamment à réaliser des emprunts et des opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,

Vu l'offre unique de la Caisse d'Épargne en date du 24 juin 2025,

Vu la proposition de contrat LTI de la Caisse d'Épargne Ile-de-France n° 9625751116A,

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la ville, par l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire,

Considérant la consultation du 16 juin 2025 auprès d'établissements bancaires,

Considérant l'offre faite par la Caisse d'Épargne en date du 24 juin 2025 pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 €,

Considérant l'absence de réponse des autres établissements bancaires consultés,

Considérant que, par la délibération du 5 juillet 2020 susvisée, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour signer les contrats de ligne de trésorerie pour un montant annuel maximum de 7 millions d'euros et dont la durée ne peut excéder un an,

Décide :

Article 1 : de signer un contrat avec la Caisse d'Épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive pour une durée d'un an selon les conditions de l'offre du 24 juin 2025.

Article 2 : Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes:

Montant : 3 000 000 €

Durée : 364 jours

Taux d'intérêt : Taux variable : Euribor 1 semaine* + 0.70%
Dans l'éventualité où l'indice de référence serait inférieur à zéro (0), l'indice de référence retenu serait alors considéré comme étant égal à zéro (0)

Mise à disposition de capital : Par crédit d'office en J pour une demande en J - 1
avant 16h30 [pas de montant mini]

Remboursements des fonds :	Par débit d'office en J pour une demande en J - 1 avant 16h30 [pas de montant mini]
Périodicité des intérêts :	Mois civil
Calcul des intérêts :	Base de calcul Exact/360
Frais de dossier :	3 000 Euros
Commission d'engagement :	Néant
Commission de gestion :	Néant
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non-utilisation :	0,10% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.
Commission de multi-index :	Néant

Article 3 : Le Directeur général des Services et la Comptable Publique assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sarcelles, le mercredi 9 juillet 2025

Le Maire

Patrick HADDAD

